



## AVIS PUBLIC

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** que lors de la séance ordinaire du 6 mars 2023, le conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades a adopté le *Règlement numéro 2015-003-02 modifiant le règlement 2015-003 constituant un comité consultatif d'urbanisme*. Le règlement est disponible et peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville durant les heures normales d'ouverture et sur le site internet de la municipalité.

DONNÉ à Pointe-des-Cascades ce 9<sup>e</sup> jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-trois.

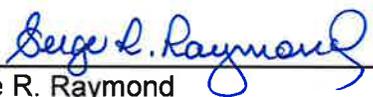
  
\_\_\_\_\_  
Serge R. Raymond  
Directeur général et greffier-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Serge R. Raymond, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Pointe-des-Cascades, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 9 mars 2023, entre 10 et 12 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 mars 2023.

  
\_\_\_\_\_  
Serge R. Raymond  
Directeur général et greffier-trésorier